

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 janvier 2017 - 19 h 00

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 03 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. GAUBERT a donné procuration à Mme DUBOIS M. LERAT a donné procuration à M. BAË M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. SOUM adonné procuration à M. MARIN
ABSENT(E)S	Mme MALET et M. BUISSON (excusé)
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LALANNE Philippe
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Garantie d'emprunt sollicitée par l'AJH pour le rachat du bâtiment du Foyer d'Accueil Médicalisé l'Oustal pour une réhabilitation/extension 2 - Demande d'une subvention à l'Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 3 - Avance sur la subvention annuelle de 2017 accordée par la commune au CCAS de Fonsorbes 4 - Modification de la tarification de la ludothèque 5 - Création d'un tarif demi-journée pour le prêt des salles de Bidot 6 - Demande d'une subvention auprès de l'Etat - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2017 7 - Droit de Préemption Urbain - exclusion du champ d'application pour la cession des lots du lotissement "les Plaines de Hournes" 8 - Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo - transfert de la compétence "établissement et exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques" 9 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 10 - Questions orales posées par les divers groupes 11 - Informations diverses

Date de la convocation : 5 janvier 2017	Date d'affichage : 6 janvier 2017
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 27
en exercice : 33	Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LALANNE Philippe du groupe "Agir pour Fonsorbes", en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : permettez-moi, pour chacun d'entre vous, de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec, pour ce qui vous concerne, la santé, pour vous, vos proches, et, pour ce qui nous concerne à tous ici, en Conseil Municipal, de gros projets pour la commune avec autant que faire se peut, peut-être pas une unanimité, mais du moins un travail collectif qui fasse que nous aboutissions sur des conclusions quasi identiques sur l'élan que nous voulons donner à la commune.

Vous avez tous eu connaissance du décès de M. Soucasse, en fin de semaine dernière, dont les obsèques se sont déroulées lundi. Aussi, je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire. M. Soucasse travaillait pour la commune de Fonsorbes depuis, de mémoire, 1992 ou 1993, au service entretien, en binôme avec M. Bombail. Cet agent avait toujours rempli ses fonctions de façon tout à fait professionnelle. Je n'ai rien à ajouter de plus, si ce n'est "rendons-lui hommage".

Une minute de silence est observée.

Mme le Maire : merci pour lui.

M. Pilet : excusez-moi. Est-il possible de proposer qu'un message soit adressé à la famille de la part de l'ensemble du Conseil Municipal ?

Mme le Maire : tout à fait. Bien entendu, je l'ai fait en mon nom personnel, j'avais l'intention de rendre visite à sa famille dans le courant de la semaine prochaine. Donc, je leur porterai en mains propres un petit mot émanant de l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme le Maire : comme vous avez pu le constater, les procès-verbaux des deux Conseils Municipaux précédents n'ont pu être finalisés ; ils vous seront fort probablement transmis dans les jours qui viennent. Ils vous seront proposés au vote pour le prochain Conseil Municipal de début février.

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : pour quelle raison les procès-verbaux sont à ce point-là en retard, notamment celui du 30 novembre ?

Mme le Maire : parce que, matériellement, le service en charge n'a pas été en capacité de rendre les procès-verbaux en temps et en heure.

M. Perrot : j'ai vu que le compte-rendu a été publié le 5 décembre.

Mme le Maire : le compte-rendu est vite rédigé, M. Perrot, comme vous pouvez le voir puisqu'il reprend les documents qui nous sont envoyés à tous pour la convocation du Conseil, plus les votes. Donc cela est très rapide.

M. Perrot : les deux Conseils étaient quand même assez courts, notamment celui du 16 décembre qui n'a même pas duré une demi-heure.

Mme le Maire : je sais bien. La charge de travail est importante. Le temps passé à leur rédaction est considérable. Nous pensions que le logiciel acheté il y a un an et demi permettrait de gagner du temps, malheureusement ce n'est pas le cas, c'est regrettable.

M. Perrot : pour quelle raison ? Que se passe-t-il ?

Mme le Maire : peut-être, Mme Delaban, pouvez-vous nous expliquer pourquoi le logiciel n'est pas performant ?

Mme Delaban, agent chargé de la rédaction des procès-verbaux : trop de reprises sont à faire, il faut reprendre ce que vous dites. Déjà, le logiciel ne vous comprend pas tous, je dois donc supprimer ce qu'il a retranscrit pour une retranscription correcte.

M. Perrot : c'est dû à quoi ? A la mauvaise reconnaissance vocale ?

Mme Delaban : soit parce que l'Elu n'articule pas assez, soit parce que les phrases sont trop longues, les mots sont alors coupés ; si vous vous coupez la parole entre vous, le logiciel ne fait pas la différence entre les Elus, il reste donc sur l'intervention du premier Elu ayant pris la parole. Il faut donc chaque fois revenir sur vos interventions. Je ne perds pas de temps par rapport au précédent procédé, mais je n'en gagne pas, pas autant que je l'aurais souhaité.

M. Perrot : d'accord.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR L'AJH POUR LE RACHAT DU BATIMENT DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ L'OUSTAL POUR UNE RÉHABILITATION/EXTENSION

Mme le Maire : ce point est reporté. Tout à l'heure, le Directeur de l'AJH est venu nous expliquer qu'il n'avait pas reçu les documents émanant de l'architecte, qui auraient permis de projeter les plans de son futur équipement. Il est donc reporté au Conseil Municipal de février ou de mars, lorsque nous aurons les informations et les plans ad'hoc.

2 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION A L'ÉTAT - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (délibération n° 2017-001)

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : nous proposons de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets suivants :

- rénovation du gymnase du lycée :
 - chauffage : le montant des travaux s'élève à 60 788 € HT, le taux de subvention espéré est compris entre 20 et 50 %

- équipements informatiques pour continuer l'informatisation des classes élémentaires : le montant des acquisitions est de 27 426,00 € HT, le taux de subvention espéré est compris entre 20 et 60 %

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Sachant que nous demanderons également des subventions, pour la rénovation du gymnase du lycée, auprès de la région puisque le gymnase est utilisé par les lycéens.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ce n'est pas une question, puisque nous en avons débattu lors de la commission finances, et puis vu tout l'intérêt de changer le mode du chauffage, d'avoir des subventions pour financer tout cela, il n'y a aucun souci. C'est plus une question sur la forme. Sur un Conseil Municipal précédent, nous avons demandé, je crois que cela avait été accepté, que soit précisé dans la note explicative de synthèse, chaque fois qu'il y avait des votes, s'il s'agissait de votes groupés ou séparés. C'est-à-dire indiquer si nous votons pour les deux subventions ensemble ou séparées.

Mme le Maire : il n'y a pas de souci, nous pouvons les dissocier.

M. Pilet : non, mais c'est de le préciser sur la note explicative de synthèse, je crois que cela avait été acté, cela nous permet de mieux préparer nos votes.

Mme le Maire : d'accord.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire : concernant le chauffage, nous avons des remontées de la part des associations ou de parents dont les enfants utilisent la salle à propos des températures dans le gymnase. Nous faisons au mieux avec les équipements que nous avons. Quand il fait - 6/-7 °C dehors, vous imaginez la difficulté que cela représente pour chauffer une tente, car c'est ce dont il s'agit, et même en forçant le chauffage nous n'y arrivons pas. Nous espérons que la technique modifiée permettra d'améliorer ces conditions. Mais, pour l'instant, c'est un peu difficile pour les utilisateurs.

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : pouvons-nous savoir ce qu'est la technique modifiée ?

Mme Krier : actuellement, il y a un chauffage à base d'aérotherme, qui chauffe l'air, donc dans une tente ce n'est pas terrible. Nous allons passer à un mode de chauffage avec radiants, donc de masse.

Mme le Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, d'autres questions je le mets aux voix. Voulez-vous que nous dissociions ou pas ?

M. Pilet : non.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la programmation 2017 de la DETR pour l'installation d'un chauffage par rayonnement au gymnase du lycée et l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles élémentaires de la commune.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE 2017 ACCORDÉE PAR LA COMMUNE AU CCAS DE FONSORBES (délibération n° 2017-002)

Mme le Maire : pour que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) puisse fonctionner, nous vous proposons de lui accorder une avance de 100 000 € sur la subvention à venir. Le montant total de subvention prévu au budget principal 2016 était de 300 000 €. Nous pouvons penser qu'il sera du même ordre pour 2017, à voir, compte-tenu de ce que nous avons fait l'année dernière. Nous avons été tout à fait en capacité d'augmenter les aides octroyées aux Fonsorbais qui les ont demandées, que la demande ait été formulée par les assistantes sociales dans le cadre des aides Corafin ou bien dans le cadre des aides directes octroyées pour la restauration scolaire ou les sorties scolaires et autres. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 100 000 € sur la subvention annuelle 2017 qui lui sera attribuée.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : sachant le montant inscrit au budget de 2015 pour le CCAS était de 290 000 €, et donc de 300 000 € pour l'année dernière. Nous sommes très vigilants là-dessus.

Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité" : ce qui est important, c'est la ligne "aides". Il est vrai que le budget est en augmentation, mais ce qui est intéressant c'est de voir la progression de la ligne "aides" où, au départ, il n'y avait que peu de demandes. En 2012, il n'y avait que 18 dossiers et fin 2015 il y en avait 80. Il y a aussi l'aide à la restauration scolaire, les dossiers qui nous sont

adressés par les assistantes sociales, les sorties scolaires, les bons alimentaires, et, parfois, la prise en charge de l'épicerie sociale. Les aides sont donc en nette augmentation. Merci.

4 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA LUDOTHÈQUE (délibération n° 2017-003)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : fin d'année dernière, nous avons adopté les changements de tarifs pour les Institutions Spécialisées Médico-Educatives fréquentant la ludothèque ou la médiathèque. Pour le public, nous avons mis en place un abonnement commun ludothèque-médiathèque, aussi je vous propose d'adopter des tarifs pour un abonnement commun ludothèque-médiathèque pour les Institutions Spécialisées Médico-Educatives, à savoir :

- Abonnement commun ludothèque-médiathèque : en plus de la tarification prévue pour chaque structure

Fonsorbais :

Institutions Spécialisées Médico-Educatives (durée 12 mois) : 30,00 € (accès libre et uniquement pendant les heures d'ouverture)

Extérieurs :

Institutions Spécialisées Médico-Educatives (durée 12 mois) : 60,00 € (accès libre et uniquement pendant les heures d'ouverture)

De plus, pour la ludothèque, nous proposons :

- Changement de l'utilisation de la carte pour les animations

Carte comprenant 10 cases, utilisée pour le prêt de jeux pour 3 semaines et pour les animations (journée, demi-journée...) et ateliers. Le décompte des cases se fera conformément au règlement de la ludothèque.

Ce dossier a été examiné en commission culture du 17 octobre 2016.

Mme le Maire : avez-vous des questions, des remarques ?

M. Pilet : oui, une explication complémentaire. Si je ne me trompe pas, au Conseil Municipal du 10 novembre 2016, ont été revus les tarifs avec un barème adopté, donc avec des barèmes pour la médiathèque et la ludothèque, pour les Fonsorbais et aussi les institutions. Cela a donc été adopté avec un tarif à 20 € pour les Institutions Spécialisées Médico-Educatives, et à 40 € pour les extérieurs. Je vois que la modification, deux mois après, porterait sur une augmentation pour les institutions fonsorbaises de 10 € et de 20 € pour les institutions extérieures.

M. Rivier : non, les tarifs que vous avez sont ceux pour la ludothèque, c'est ce que j'ai dit. Des gens venaient, soit à la médiathèque, soit à la ludothèque, mais il y a des personnes qui veulent bénéficier des deux structures. Donc, ces gens-là, pour 30 €, bénéficieront des deux structures, au lieu de payer deux fois 20 €. C'est donc une diminution de 10 €, ce n'est pas une augmentation.

M. Pilet : ah oui, parce que ce qui avait été adopté le 10 novembre, c'était un tarif pour la médiathèque, pour les institutions, et un tarif pour la ludothèque.

M. Rivier : voilà.

Mme le Maire : et là, c'est de faire un tarif ...

M. Rivier : ... un tarif commun.

M. Pilet : qui du coup, si elles le payaient séparément ...

M. Rivier : ... elles le paieraient deux fois 20 €.

M. Pilet : donc là ça fait 30 € ...

Mme le Maire : cela fait - 10 €.

M. Pilet : et pour les extérieurs, cela fait 40 € au lieu de 60 € ?

Mme le Maire : c'est l'inverse, ils baissent eux aussi.

M. Pilet : oui, mais s'ils étaient séparés ...

M. Rivier : ce serait 80 € et non 60 €.

Mme le Maire : c'est bon ?

M. Pilet : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prestations liées à la ludothèque-médiathèque, telles que présentées ci-dessus.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - CRÉATION D'UN TARIF DEMI-JOURNÉE POUR LE PRÊT DES SALLES DE BIDOT (délibération n° 2017-004)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative, culturelle et sportive-animation de la commune" : suite à de nombreuses demandes pour des utilisations de salles en demi journée, nous vous proposons la création d'un tarif demi-journée, je précise bien en semaine : soit 8h-12h, soit 13h30-17h30, pour le prêt des salles de Bidot, à savoir :

- petite salle / Fonsorbais : 100 €
- petite salle / Extérieurs : 200 €
- grande salle / Fonsorbais : 150 €
- grande salle / Extérieurs : 300 €

Mme le Maire : les demandes émanent d'organismes de formation, de Fonsorbais qui animent des formations. Avez-vous des questions ?

M. Rivier : Jean-Stéphane, tu as précisé que c'est en semaine. Il conviendrait peut-être de préciser dans la délibération "du lundi au vendredi".

Mme le Maire : du lundi au vendredi, avec des horaires bien précis pour avoir la certitude que le temps repas n'est pas couvert : c'est 8 h-12h, 13 h 30-17 h 30. 17 h 30 parce qu'il y a des associations, notamment la danse, qui occupent Bidot à partir de 18 heures.

M. Séverac, du groupe Majoritaire : et pour les jours fériés en semaine ?

Mme le Maire : nous sommes sur des jours ouvrés, peut-être que cela mérite d'être rajouté, mais bien préciser qu'il s'agit de jours ouvrés.

M. Pilet : déjà, une remarque. Cela fait plusieurs fois, décembre 2015, mars 2016, qu'il y a des délibérations autour des tarifications des salles ; ça serait bien qu'il y ait une réflexion globale, une fois pour toute.

Mme le Maire : nous préférons aussi, mais c'est parce nous sommes confrontés à des situations que nous n'avons pas envisagées auparavant. Nous sommes sollicités pour des demandes que nous n'avons pas évoquées : le fait qu'il y ait des organismes de formation qui nous demandent la location de salles : lorsque nous avons travaillé là-dessus, nous n'y avons pas pensé, nous étions sur des journées entières. Pour certains organismes, des demi-journées suffisent. C'est pour cela que nous corrigeons, mais nous aimerions autant l'avoir traité, mais nous n'avons pas tout envisagé.

M. Pilet : l'important est peut-être de se poser, de bien le réfléchir en commission, de prendre le temps, je me permets de faire la remarque ... Je vais finir parce qu'il y a d'autres choses qui me chagrinent. Je voulais avoir une précision, à savoir si l'accès de ces salles pour les associations fonsorbaïses restait bien gratuit pour les associations qui faisaient de la culture etc, et que ces prêts sont notamment destinés aux organismes de formation ...

Mme le Maire : ... nous sommes plus dans le domaine professionnel en l'occurrence ...

M. Pilet : nous sommes bien d'accord ?

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : il n'y a aucun changement pour toutes les associations Fonsorbaïses ... oui, mais c'est mieux en le disant. Et la dernière chose, en préparant, je me suis aperçu que sur le site de la Mairie étaient indiqués les tarifs de salles de 2017 avec des augmentations. A ma connaissance, je n'ai pas vu que cela ait été traité, abordé en Conseil Municipal et adopté.

Mme le Maire : ils sont différents de ceux de 2016 ?

M. Pilet : oui, il y a des augmentations.

Mme le Maire : je ne sais pas d'où ils proviennent.

M. Pilet : du site de la Mairie.

M. Chouard : aucune augmentation n'a été votée en Conseil Municipal.

Mme le Maire : de toute façon, par définition, nous ne pouvons faire payer aux gens que ce qui a été validé en Conseil Municipal, il faut une délibération.

M. Pilet : autant, il est clairement fait référence aussi à une délibération sur le site.

M. Chouard : cela fait plus d'un an, M. Pilet, que cela a été voté.

M. Pilet : oui, ce qui est indiqué sur le site, c'est une délibération du 10 mars 2016 que je n'ai pas retrouvée, la seule délibération que j'ai retrouvée c'est celle du 17 décembre 2015. J'ai pu passer à côté, il n'y a pas de souci, mais je voudrais savoir.

M. Chouard : les tarifs 2017 ont été votés il y a bien longtemps, cela fait plus d'un an.

M. Pilet : je n'en ai pas trouvé trace, si vous pouvez me les transmettre. Parce que là, je vous dis, la délibération que j'ai trouvée sur le site est celle du 10 mars 2016, mais sur le Conseil Municipal il n'y a rien du tout. Je n'ai trouvé qu'une seule délibération, celle du 17 mars 2015 où l'on ne voit pas cette explication des tarifs. Après, j'ai aussi été absent, il y a des choses qui peuvent m'échapper.

Mme le Maire : nous le vérifierons, mais nous ne pouvons pas imaginer que soient affichés des tarifs qui n'ont pas été validés en Conseil Municipal, ce n'est pas légal.

M. Pilet : c'est pour cela que je me permets, et si quelque chose m'a échappé, il n'y a pas de problème, mais au moins c'est clair.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer une tarification supplémentaire pour la location des salles de Bidot, à savoir la création d'un tarif demi-journée en semaine, 8h-12h / 13h30-17h30.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR 2017 (délibération n° 2017-005)

Mme Hernandez : il est proposé de solliciter une subvention pour les actions suivantes :

- Action 1 : dispositif relais collègue : il concerne des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} ; et cette année, les thématiques sont le chant, la danse et le théâtre. Ils travaillent avec la Maison du Point Écoute des Jeunes et des Familles (PEJF), les seniors du Centre Social et également avec le service jeunesse. Ce sont des enfants qui sont, soit en décrochage scolaire, soit en rupture familiale. Donc ils présenteront leur spectacle début juin.
Le coût du projet est estimé à 6 250 €.
- Action 2 : chantier éducatif : cela concerne les jeunes majeurs de 18 à 25 ans. Généralement, les chantiers se font à la fin de l'année, c'est deux fois cinq jours. C'est actuellement à l'étude.
Le coût est estimé à 16 475 €.
- Action 3 : action de prévention des conduites à risques : le personnel du PEJF est confronté à certaines difficultés des parents ; pour justement pouvoir répondre à leurs inquiétudes, il est nécessaire qu'il suive une formation sur ces conduites dites "à risque", aussi bien sur l'alcool que sur les produits illicites.
Public : jeunes et parents, le montant estimé est de 5 475 €.
- Action 4 : prévention nocturne : les agents sortent lors des vacances scolaires, ils vont à la rencontre des jeunes sur la commune ; il y a donc de la médiation, des discussions, et ensuite ils peuvent les orienter si nécessaire.
Le coût estimé est de 16 250 €.
- Action 5 : améliorer l'information et l'orientation des femmes victimes de violence
Le coût estimé est de 5 890 €.

Ces actions ont été examinées en commission prévention-sécurité début décembre. La subvention demandée et espérée est de 20 000 €, pour un coût total de 56 340 €.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les projets présentés ci-dessus, et de solliciter auprès de l'État une aide financière afin d'aider la commune dans la mise en œuvre des dits projets.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : juste pour revenir sur le FIPD, je vous rappelle que nous avons demandé des subventions pour nous aider à financer les équipements nécessaires dans le cadre du plan Vigipirate. A ce jour, nous n'avons aucun retour des services de l'État sur les demandes que nous avons formulées.

7 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - EXCLUSION DU CHAMP D'APPLICATION POUR LA CESSION DES LOTS DU LOTISSEMENT "LES PLAINES DE HOURNES" (délibération n° 2017-006)

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : la municipalité n'a aucune intention d'acquérir des lots sur le lotissement "lesPlaines de Hournes" ; cependant, le Code de l'Urbanisme impose au lotisseur de faire valoir le Droit de Préemption Urbain à la commune. Aussi, il est proposé d'exclure du champ d'application du Droit de Préemption Urbain la cession des lots dudit lotissement ; cette exclusion ne concerne que les ventes réalisées par l'aménageur. Si c'est une autre personne que l'aménageur, elle passera par le Droit de Préemption Urbain. Cette mesure est valable

cinq ans. C'est pour éviter de multiplier les documents et les demandes de Droit de Prémption Urbain pour les terrains qui ne seraient pas pris en compte par la municipalité.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je vous demande juste une précision : est-ce que l'application de ce Droit de Prémption, ou non prémption, est uniquement valable pour le projet de "Hournes" ou est-elle valable également pour les projets à venir, compte-tenu de la validité de cinq ans imposée par la réglementation ?

M. Marin : c'est uniquement pour le projet du lotissement "des Plaines de Hournes". Si un autre lotissement se réalisait à côté, nous reprendrions éventuellement une délibération pour nous éviter d'avoir à nous prononcer sur le Droit de Prémption Urbain.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure du Droit de Prémption Urbain la cession des lots du lotissement "les Plaines de Hournes" selon les explications ci-dessus apportées.

VOIE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert -par procuration-, Lalanne et Perrot)

Mme Delaban remet à M. Pilet la délibération portant sur les tarifications des salles, adoptée en 2016 pour 2017.

M. Pilet : excusez-moi. Je veux revenir sur l'interrogation à propos de la délibération des tarifications des salles. Effectivement, la délibération, pour laquelle je vous remercie, a bien été prise, elle est conforme, il n'y a pas de souci. Donc merci des informations.

M. Chouard : merci à Mme Delaban d'avoir été très réactive.

M. Pilet : et je serai plus vigilant la prochaine fois, parce que c'est vrai que j'avais travaillé un peu tard, je suis passé un peu à côté. Donc merci, je tenais à le dire et que ce soit clair.

8 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE MURETAIN AGGLO - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "ÉTABLISSEMENT ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES, DE RÉSEAUX ET DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES" (délibération n° 2017-007)

Mme le Maire : le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) est un sujet sur lequel nous avons beaucoup discuté. Il était jusqu'à présent une compétence communale. Cependant, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo a approuvé, lors de sa séance du 13 décembre 2016, la prise de la compétence en terme de communications électroniques.

Aussi, je vous propose d'abandonner la compétence liée à l'aménagement numérique au profit du Muretain Agglo qui représentera la commune au sein du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) dénommé "Haute-Garonne Numérique" ; le Muretain Agglo y sera représenté par huit Elus. Avez-vous des questions ?

M. Lalanne : juste une précision. Je ne sais pas si actuellement vous pouvez y répondre, mais est-ce que ce transfert de compétences peut présenter, ou pas, un risque pour les délais de réalisation des éventuels projets dans ce domaine là ?

Mme le Maire : nous pouvons espérer que cela accélèrera les choses dans le sens où huit voix seront portées, mais pas pour l'intégralité des communes parce qu'elles n'auront pas toutes la fibre d'ici la fin du mandat. Mais l'objectif est de peser plus lourd et de faire accélérer les choses, sachant que nous n'étions pas adhérents au SMO jusqu'à présent. Il n'en demeure pas moins que le syndicat a d'ores et déjà travaillé pour notre territoire, la Communauté d'Agglo du Muretain, hors Muret puisque cette commune est traitée à part, directement par l'opérateur (Orange je crois). Mais, d'ores et déjà, le département a travaillé, donc cela devrait aller relativement vite. Nous n'aurons pas la fibre demain à Fonsorbes, mais nous pouvons espérer en bénéficier en 2020-2021.

M. Lalanne : oui, parce qu'en fait, cela fait partie des choses incontournables pour un développement de Fonsorbes, dans des secteurs de pointe particuliers. Je crois que là, comme on dit, "il faut mettre le paquet".

Mme le Maire : oui, il n'y a pas de doute. Quand le Muretain Agglo parle de rayonnement, de développement économique, cela ne peut passer que par la fibre, la fibre y participe, cela ne fait aucun doute.

M. Pilet : est-ce qu'il y a la volonté de couvrir l'ensemble du territoire et de faire en sorte d'éviter qu'il y ait des zones qui ne soient pas couvertes ?

Mme le Maire : vous parlez de Fonsorbes ?

M. Pilet : de Fonsorbes, mais du coup la question se pose aussi pour l'ensemble de l'agglomération.

Mme le Maire : il a été annoncé que ce sera d'ores et déjà difficile pour les communes les plus excentrées : Lavernose-Lacasse, Saint-Hilaire. Sur Fonsorbes, j'ose espérer que le secteur d'Aygaloungou sera équipé. Ce sera d'autant plus facile car, même si le réseau ne part pas de Fonsorbes, il pourra partir depuis Frouzins puisque cette commune sera dorénavant dans l'Agglo et sera traitée de la même façon que nous allons l'être.

M. Pilet : puisque nous parlons de la Communauté d'Agglomération, peut-être pourrions-nous avoir un retour et une information sur ce qu'il s'est passé ...

Mme le Maire : c'était prévu en informations diverses.

M. Pilet : voilà. Et ensuite, j'en profite pour renouveler la demande au niveau de la Communauté d'Agglomération, puisqu'il s'agit d'une compétence facultative qu'elle adopte, à savoir réfléchir sur la notion d'un service qui soit une aide pour les audits, les études, etc ; ce serait un plus pour l'ensemble des communes. J'aimerais bien que cela puisse se mettre en place au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Mme le Maire : la nouvelle gouvernance est en train de se mettre en place, c'est un sujet qui peut éventuellement être évoqué.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence "établissement et exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électriques" auprès du Muretain Agglo.

VOI	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : la première décision concerne une concession funéraire, dont les caractéristiques sont : référence 433, concession perpétuelle pour un montant de 189,52 € ; elle est rétrocédée à la commune.

Elle donne lecture de la décision municipale.

Mme le Maire : l'autre décision concerne la consultation lancée en vue de la dévolution du marché concernant le Plan Local de Déplacement.

Elle donne lecture de la décision municipale.

Mme le Maire : nous avons donc étudié de près les dossiers présentés par les candidats : deux avaient retenu notre attention, à savoir : INDIGO et ÉGIS. Il se trouve qu'en discutant de cela avec les Maires de l'Agglo, le Maire de Labarthe sur Lèze m'a dit qu'il avait fait appel à la société ÉGIS et que la qualité du travail fourni était indéniable. À partir de là, nous avons choisi la société ÉGIS puisque nous avons un retour positif, ne connaissant ni l'une ni l'autre. Il est quand même important d'avoir les retours d'autres collectivités sur les prestations ; le marché a été signé. La société estime avoir besoin de six mois pour rendre ses conclusions. Donc, normalement, nous devrions les avoir au mois de juin, peut être plus tard à la fin de l'été.

10 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1 - Que reste-t-il du patrimoine immobilier communal ?

Mme le Maire : nous n'avons pas bien compris votre question, ce que vous vouliez dire ; vous allez donc pouvoir nous l'expliquer.

M. Lalanne : oui, je voulais simplement faire un petit état des lieux sur les propriétés communales immobilières, ce qu'il restait pour d'éventuels projets.

Mme le Maire : quand vous dites "le patrimoine communal", j'entends les 80 bâtiments qui appartiennent à la commune, patrimoine immobilier. C'est cette liste là que vous voulez ?

M. Lalanne : non, pas cette liste. C'est la liste d'éventuels terrains qui pourraient rester dans le domaine immobilier, de bâtiments qui sont autres les bâtiments municipaux bien évidemment.

Mme le Maire : c'est-à-dire les logements ?

M. Lalanne : des bâtiments qui seraient soumis à la location ou autres.

Mme le Maire : d'accord. La liste n'est pas à jour, et Mme Mourareau (Directrice Générale des Services) n'est pas présente (elle vous prie de l'excuser, elle a la grippe) pour vous en parler. La dernière liste date de 2013, je ne vous le garantis pas, mais elle ne date pas de ce mandat-ci, c'est du mandat précédent. Nous la mettrons donc à jour ; il n'y a pas eu d'importants changements depuis 2013, cela ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Dès que nous aurons la liste, nous vous la transmettrons.

2 - Point de situation sur les contrats d'embauches obtenus par les Fonsorbais au sein de Carrefour Market Portes du Gers

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : M. Sarabi, Directeur de Carrefour Market de Fonsorbes, nous a transmis le point sur ces embauches. Il avait recruté, sur les 23 postes, 12 Fonsorbais ; aujourd'hui, il reste 8 Fonsorbais en poste.

M. Lalanne : c'était un peu l'origine de la question posée parce qu'un certain nombre d'informations nous était parvenu comme quoi il y avait des contrats qui n'avaient pas été renouvelés. Donc, nous nous interrogeons sur le non renouvellement : est-ce que cela tenait à la nature des contrats, contrats étudiants ou autres, qui arrivaient à échéance ? Ou est-ce que c'était une volonté délibérée d'écarter un certain nombre de contrats ?

M. Louzon : il m'a dit qu'il y avait les deux choses : une personne, je crois, est partie et d'autres qui, à l'issue de la formation, ne correspondaient pas au profil.

M. Pilet : du coup, la teneur des contrats des personnes qui travaillent à Carrefour, ce sont des contrats à durée déterminée ?

M. Louzon : ... je n'ai pas été plus loin dans la réflexion ... au départ c'était ça, il y avait des C.D.D. à l'issue de la formation. Aujourd'hui, je ne sais pas qui, au 1^{er} janvier, a été pris en C.D.I. ou C.D.D. renouvelable.

Mme le Maire : par contre, je pourrais avoir la réponse demain puisque le Directeur de Carrefour a souhaité me rencontrer ; je le recevrai donc demain matin, je lui poserai la question.

Groupe " Fonsorbes l'Humain d'Abord "

1 - La loi MAPTAM a attribué, depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes sur la prévention des inondations. Comment la municipalité a-t-elle intégré cette nouvelle mesure ?

M. Marin : la loi MAPTAM est très générale, le volet concernant la prévention des inondations apparaît dans le volet Gémapi. Donc, effectivement, il était prévu que l'entrée en vigueur de la Gémapi, pour les communes, soit au 1^{er} janvier 2016. Or, la loi NOTRe, parue le 7 août 2015, a reporté la loi Gémapi au 1^{er} janvier 2018. Au 1^{er} janvier 2018, les communes auront la possibilité de renvoyer directement l'application de la Gémapi aux intercommunalités. Donc, pour le moment, les communes seront à l'abri de la gestion de la Gémapi si elles le souhaitent. A Fonsorbes, nous nous sommes déjà prémunis contre cela parce que nous avons donné la compétence de la protection des berges des rivières et de la prévention des inondations au SIAH qui gère tous cela à l'heure actuelle. Il y a de fortes chances que la Communauté d'Agglomération, auprès de laquelle la commune est adhérente, transmette ensuite l'entretien et la protection au SIAH. Je peux vous lire ce qu'il y a sur le site du SIAH qui en parle justement : *"cette nouvelle mutation changera l'aspect du SIAH du Touch car ce ne sont plus les communes qui adhéreront mais les Communautés de Communes et les Communautés Urbaines et les métropoles. Le travail en commun dans sa globalité de bassins versants est primordial afin de gérer au mieux le Touch et de lui rendre sa bonne qualité au sens directive-cadre européenne sur l'eau et également afin d'assurer la protection des habitants riverains face aux inondations"*.

M. Pilet : dans les recherches que nous avons faites, cela ne nous paraissait pas très clair que justement cette compétence soit bien transférée à l'intercommunalité, parce que c'est quand même fondamental qu'elle reste à la commune, cela peut avoir un impact, un coût et une responsabilité qui sont tout de même énormes. Juste pour rappel, cela a été fait suite aux inondations, grosses catastrophes qu'il y avait eu notamment sur le littoral où l'Etat s'était retrouvé responsable et donc qui diffère ses responsabilités vers les collectivités inférieures. Vous êtes sûrs, comme la loi NOTRe ...

M. Marin : c'est dans la loi NOTRe, parue le 7 août 2015, que la date d'entrée en vigueur a été reportée au 1^{er} janvier 2018.

Mme le Maire : c'est d'ailleurs une discussion au sein de l'Agglo puisqu'il n'y a pas que le Touch sur le territoire du Muretain Agglo, il y a la Louge, la Garonne bien entendu, la Saudrune, l'Ariège avec le confluent à Pinsaguel, donc ce sont des discussions qui sont tenues régulièrement à l'Agglo. Nous nous préparons effectivement à prendre la compétence et voir comment, derrière, nous la transférerions à nouveau à des syndicats, sachant que cela a un coût : le chiffre qui a été annoncé, c'est la possibilité pour les intercommunalités de prélever jusqu'à 40 € par habitant, ce n'est pas par foyer fiscal, cela peut aller jusqu'à 40 € par habitant. L'Etat se défait de l'entretien ; jusqu'à présent, il n'avait pas en charge les petits cours d'eau, mais la Garonne, l'Ariège, vous voyez ce que cela peut donner comme coût pour entretenir les berges de ces fleuves, ou de ces rivières, et de travailler sur la prévention des inondations.

M. Pilet : parce que derrière cela associe aussi à la responsabilité ...

Mme le Maire : ... bien sûr ...

M. Pilet : c'est pour cela que je posais la question, je trouvais que la position de l'Etat de se défaire est inadmissible et pas normale. C'est une inquiétude par rapport aux responsabilités de la commune ; et en plus se rajoute, c'est bien que vous le disiez, le coût éventuel pour les citoyens.

Mme le Maire : c'est ça, ce n'est même pas par foyer fiscal, c'est par habitant, c'est énorme.

M. Marin : la compétence Gémapi n'a pas eu pour nos gouvernants ...

Mme le Maire : ... excuse-moi, je veux juste préciser que Gémapi signifie "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations".

M. Marin : c'est un document qui vient donc des services de l'Etat. La compétence Gémapi n'a pas pour objet d'imposer une compétence plus large que celle qui existait. L'article L 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales indique l'obligation d'entretien régulier du cours d'eau par le propriétaire riverain, ce qui restera d'actualité, ce ne sera pas transféré aux intercommunalités ou communes, les collectivités compétentes n'interviendront qu'en cas de carence des propriétaires ou en cas d'urgence au motif d'intérêt général. Donc, il y a quand même un bémol, ce n'est pas l'entretien complet des cours d'eau qui revient aux communes ou aux intercommunalités, mais bien toujours aux propriétaires riverains et nous n'intervenons qu'ensuite ; c'est ce que nous faisons à Fonsorbes, pour écho les procédures que nous engageons contre ceux qui ont des remblais illégaux sur les bords du Touch.

M. Lorrain : le gros souci est que nous ne savons plus qui est propriétaire, qui ne l'est pas, parce que pour beaucoup de cours d'eau, les propriétaires doivent laisser un droit de passage. Et ce droit de passage, qui l'entretient ?

Mme le Maire : cela ne veut pas dire pour autant qu'ils sont déchargés de l'entretien. Cette prévention des inondations représentera de gros enjeux sur les années à venir, cela ne fait pas de doute.

2 - Concernant le fonctionnement du Conseil Municipal, nous voudrions avoir confirmation que consigne est donnée aux Elus de la majorité municipale de ne pas prendre de procuration des Elus de l'opposition, et quelles en sont les motivations en regard des règles démocratiques. De plus, les questions orales posées par un groupe ne sont pas traitées en cas d'absence. Nous voudrions en connaître les raisons.

Mme le Maire : cela fait plusieurs questions en une seule. En ce qui concerne ce que vous appelez "consignes données aux Elus de la majorité municipale" : il n'y a pas eu de consigne qui ait été donnée, il y a une décision qui a été prise de façon parfaitement démocratique par l'ensemble du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en cours de Bureau Municipal. Nous avons voté, nous avons décidé de ne pas prendre de procuration hors groupe majoritaire.

M. Pilet : est-ce que nous pouvons en connaître les motivations ?

Mme le Maire : non, vous êtes dans l'Opposition, nous sommes un groupe, vous pouvez vous adresser peut-être aux autres groupes de l'Opposition. Nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire que nous prenions votre procuration, votre procuration ou la procuration de quiconque.

Mme Rangoly, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : je fais juste une remarque : lorsque j'ai été élue au départ, on m'a bien fait remarquer que j'étais dans la "Minorité" et pas dans l'"Opposition". Je remarque aujourd'hui que je suis dans l'"Opposition". C'est juste le terme ...

Mme le Maire : ... parce que nous parlons de groupe "Majoritaire", nous parlons de groupe d'"Opposition". Nous n'allons pas jouer sur ...

Mme Rangoly : ... je me posais la question, en début de mandat, j'avais eu un éclairage qui était un peu différent de celui d'aujourd'hui ...

Mme le Maire : d'accord. Là, nous jouons sur les mots ; il y a un groupe Majoritaire et des groupes Minoritaires, ou appelons-les comme vous le souhaitez, c'est anecdotique pour moi.

Donc, une décision a été prise par le groupe Majoritaire et nous nous y tenons.

Pour ce qui concerne "les questions orales posées par un groupe qui ne sont pas traitées en cas d'absence, nous voudrions en connaître les raisons" : c'est tout simplement, M. Pilet, parce que lorsque vous nous posez des questions, classiquement, vous argumentez derrière, vous nous apportez de longues explications. Lorsque vous n'êtes pas là, nous pourrions très bien répondre, mais ce serait un monologue et il n'y aurait pas derrière la discussion que nous avons de façon habituelle.

M. Pilet : je vais parler au nom de mon groupe. En général, les questions que nous posons sont plus des questions d'information d'ordre général, parfois à la demande de personnes qui nous l'ont demandé, donc nous nous faisons juste porte-parole. Et notamment lorsque je sais que je vais être absent, nous allons poser des questions qui ne susciteront pas, ou n'amèneront pas de débat.

Mme le Maire : nous répondrons alors. Nous ne répondons pas parce que vous n'étiez pas là et nous

pensions qu'il était important que vous soyez là.

M. Pilet : là, sur une question telle que celle-là où cela mérite débat et échange, effectivement. Mais en général, nous faisons attention, lorsque je sais que je vais être absent, à poser des questions d'ordre général.

Mme le Maire : d'accord. Nous répondrons donc aux questions en votre absence. Pas de problème.

11 - INFORMATIONS DIVERSES

Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo

Mme le Maire : a eu lieu, mardi soir, l'installation du nouveau Conseil Communautaire avec l'élection du nouveau Président qui se trouve être M. Mandement, l'ancien Président. Avait également présenté sa candidature M. Couchaux, Maire de Bragayrac. Pour ce qui concerne les Vice-Présidents, 12 Vice-Présidents ont été élus :

- M. Suaud, Maire de Portet-sur-Garonne : 1^{er} Vice-Président en charge des secteurs "innovation, économie, transports"
- M. Pace, Maire de Seysses : 2^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "environnement, gestion et valorisation des déchets"
- M. Chatenay, Maire de Roques sur Garonne : 3^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "commerce et artisanat, zones d'activité économique"
- Mme Siméon, Mairie de Fonsorbes, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des secteurs "enfance, petite enfance et parentalité"
- M. Coll, Maire de Pinsaguel : 5^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "développement du territoire, logement et rayonnement du territoire"
- M. Perez, Maire de Roquette : 6^{ème} Vice-Président en charge du secteur "finances"
- M. Bertrand, Mairie de Frouzins : 7^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "piscines, patrimoine, office du tourisme"
- M. Espinosa, Maire d'Eaunes : 8^{ème} Vice-Président en charge du secteur "commande publique"
- M. Carlier, Adjoint au Maire de Labarthe sur Lèze : 9^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "Agenda 21, transition énergétique, GÉMAPI"
- M. Leclerc, Adjoint au Maire de Pins-Justaret : 10^{ème} Vice-Président en charge du secteur "ressources humaines"
- M. Raynaud, Adjoint au Maire de Muret : 11^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "voirie, entretien des zones d'activité économique"
- M. Deuilhé, Maire de Saint-Lys : 12^{ème} Vice-Président en charge des secteurs "restauration et circuits courts"

Seront également proposés, lors d'un prochain Conseil Communautaire, des Conseillers délégués qui travailleront sur des dossiers particuliers. Il est notamment évoqué un Conseiller délégué pour le secteur "gestion des aires des gens du voyage", un Conseiller délégué pour le secteur "cohésion sociale". Je vous communiquerai les délégations à venir de façon à ce que vous soyez informés, sachant que les Elus Fonsorbais désignés sur les commissions garderont fort probablement le même fonctionnement. Effectivement, il y a peu de chances que les commissions changent dans la mesure où les Vice-Présidents ont gardé en charge la compétence qu'ils avaient précédemment. S'il y avait éventuellement de nouvelles commissions, nous en reparlerons en Conseil Municipal pour vous informer de la désignation des nouveaux Conseillers Fonsorbais. Avez-vous des questions ?

M. Lalanne : je veux juste apporter quelques informations complémentaires en ce qui concerne cette communauté agrandie qui représente maintenant 120 000 habitants : c'est la plus grande du département, c'est la 3^{ème} Communauté d'Agglomération de la région : elle comprend 26 communes et avons 59 délégués. Concernant le nombre de Vice-Présidences, la seule chose que je regrette c'est qu'il n'y ait qu'une femme parmi tous ces hommes, je trouve cela absolument regrettable, c'est un fait. Une candidate s'était présentée, Mme Catherine Renaud, mais elle n'a pas été élue. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est plus un rapport politique qu'autre chose.

Mme le Maire : un effort sera probablement fait pour l'élection de Conseillères déléguées parce qu'effectivement nous sommes tous bien conscients du déficit de femmes ... excusez-moi de vous couper ... sur l'Agglo, c'est vrai qu'il n'y a que 3 femmes élues, Maires, sur les 26. Il se trouve que les 2 autres ne sont pas Vice-Présidentes. C'est vrai que la représentativité des femmes est moindre sur l'Agglo du Muretain que ce qu'elle est sur l'ensemble de la Haute-Garonne, puisqu'il y a 20 % de femmes Maires, nous en sommes loin ici.

M. Lalanne : effectivement, le nouveau Président, M. Mandement, a fait une allusion au fait que dans ces Vice-Présidences seraient ajoutés des délégués. En ce qui concerne M. Mandement, j'attends que les choses soient cadrées parce que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ...

Mme le Maire : par rapport à ?

M. Lalanne : cela sera décidé au prochain Conseil Communautaire, pour les délégués qui intégreront les Vice-Présidences : donc, je dis que j'attends de voir que les choses soient bouclées définitivement parce que je n'apporte pas de crédit aux paroles de M. Mandement dans cette situation-là.

Mme le Maire : d'accord.

M. Lalanne : effectivement, il y a eu la candidature de M. Couchaux ; ce que j'ai retenu de son discours, c'est qu'apparemment il avait une volonté de mettre un peu plus de démocratie dans le fonctionnement de cette Communauté de Communes. Il était partisan de créer plus de Vice-Présidences, ce qui pouvait s'expliquer dans le sens où il y avait quand même plus de délégués, donc opportunité de faire travailler plus de monde en même temps. Surtout que, si vous pouvez constater, sur les 12 Vice-Présidences, 8 étaient auparavant tenues par les mêmes personnes. J'ai également remarqué, toujours dans son discours, qu'il souhaitait augmenter le rôle et l'action des communes par rapport aux transferts de compétences. Pour ma part, je trouve que c'est une bonne chose et lui même l'a dit et je reprends ses propos, c'est l'inquiétude par rapport au devenir des communes ; à force de transférer des compétences, je pense que les Maires des communes vont devenir des officiers ministériels chargés des mariages et des enregistrements administratifs, et ce sera de plus en plus difficile, vu le volume et l'ampleur que prennent justement ces Communautés de Communes, de faire entendre sa voix, surtout si l'on est un petit peu dans une situation politique hégémonique puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce qui concerne l'opposition, je suis le seul représentant maintenant par rapport aux 59 délégués. Voilà, je voulais apporter ces petites précisions pour que chacun puisse comprendre un petit peu l'ensemble du phénomène.

Mme le Maire : si vous me permettez, M. Lalanne, je vais quand même répondre sur quelques points, le dernier en l'occurrence. Le fait que vous soyez le seul, c'est vrai que vos collègues de Muret n'ont probablement pas appréhendé les conséquences de la décision qu'ils ont prise de démissionner collectivement du Conseil Municipal.

M. Lalanne : oui, abstraction faite de leur décision. Mais effectivement, et je suis le premier à la regretter. Je suis quelqu'un qui a un passé militaire et pour moi ce n'est pas en faisant retraite qu'on gagne les batailles. Par contre, il est quand même regrettable que la loi NOTRe ait imposé de refaire des élections, et là il y a eu un certain nombre de jeux électoraux qui ont permis d'écarter un certain nombre de gens qui avaient été élus démocratiquement par les citoyens au profit d'autres personnes qui se sont, comme par hasard, maintenant retrouvées dans la majorité actuelle. Mais ça, c'est la réglementation, mais c'est vrai que je regrette cela aussi, mais par contre beaucoup plus que le reste.

Mme le Maire : je voudrais également répondre à un certain nombre de choses. Vous avez parlé du fait de ne plus avoir un certain nombre de compétences puisque ces compétences-là sont transférées à l'Agglo. Nous ne pouvons pas parler à la fois de mutualisation, parce que c'est cela aussi, c'est le fait de mutualiser qui fait qu'à priori il devrait y avoir derrière des économies d'échelle. Donc, il y a cela à mettre dans la balance également. Vous avez parlé de déficit de démocratie. Je ne peux pas vous laisser dire cela, M. Lalanne. Pour avoir été en Bureau Communautaire et avoir participé à la conférence des Maires sur ces deux ans et demi qui viennent de s'écouler, je peux vous dire qu'aucune décision importante concernant l'Agglo n'a été prise au sein d'un microcosme limité au Bureau Communautaire, tout a été discuté en conférence des Maires, et les décisions ont été prises de façon parfaitement collégiale. Demandez aux Elus qui n'étaient pas membres du bureau, ils ne pourront pas dire le contraire.

M. Lalanne : je ne mets pas en cause le travail de la conférence des Maires. Je trouve que par rapport au nombre de délégués, nous n'avons pas suffisamment la possibilité de donner des avis. A la conférence des Maires, combien y a-t-il de Maires par rapport aux 59 délégués ? Je trouve qu'il y a beaucoup de choses qui sont discutées en conférence des Maires qui ne représentent pas la majorité des délégués présents, et ça je le regrette. Je pense que ces conférences des Maires devraient être élargies pour qu'il puisse y avoir de vrais débats. C'est là que je trouve qu'il y a, quelque part nous sommes quand même en 2017, une démocratie qui est perfectible.

Mme le Maire : les débats ont lieu aussi sur le temps du Conseil Communautaire ; c'est ce qu'il se passe ici en Conseil Municipal où vous avez le droit à la parole, c'est normal parce que nous sommes en démocratie et vous avez largement le temps de vous exprimer sur tous les dossiers sur lesquels vous le souhaitez, donc cela peut se faire également en Conseil Communautaire. Vous n'avez pas eu l'occasion de le faire de façon tout à fait exceptionnelle, mais c'est votre choix. Si vous levez la main, que vous souhaitez participer au débat et amener votre point de vue, la parole vous sera donnée.

M. Lalanne : oui, je le comprends bien, je l'entends bien. Mais le problème, c'est que je vais amener une

parole sur des choses qui ont déjà été discutées en amont, donc ça n'a pas la même puissance, la même valeur.

Mme le Maire : il y a aussi les commissions, je ne sais pas à laquelle vous participez ...

M. Lalanne : jusqu'à présent, je participais à la commission Agenda 21, mais je ne sais pas où ça en est par rapport au renouvellement des bureaux et des structures. Pour l'instant, nous n'avons pas été sollicités pour faire partie ... ou alors est-ce qu'il faut le faire d'initiative, je reste un peu dans la nébuleuse.

Mme le Maire : donc les deux délégués c'est Valérie De Coux et Martine Vitet ... Je ne sais pas comment ça va se passer, je vous répondrai sur ce point.

M. Pilet : à propos de la parité : il y a donc 59 délégués, les lois en vigueur par rapport aux élections, justement pour permettre la parité, font qu'il y a un homme, une femme élus. Donc, après, avec le jeu souvent des communes, ce n'est pas forcément sur 59, ce n'est pas forcément la moitié 30-30. Mais du coup, il y avait quand même suffisamment de personnes pour pouvoir avoir des Vice-Présidences qui respectent cette parité et il n'est pas obligé d'être Maire pour être Vice-Président.

Mme le Maire : oui, la preuve, trois Adjoints ont été élus Vice-Présidents. Il y a aussi une notion de compétences et de connaissances du sujet. Il n'y a pas de doute sur le fait que les Vice-Présidents qui ne sont pas Maire, cela ne veut pas dire qu'être Maire donne toutes les compétences, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, en l'occurrence, les Adjoints qui sont Vice-Présidents ont des compétences tout à fait particulières sur les sujets en question, que ce soit M. Leclerc sur les ressources humaines puisqu'il était directeur de ...

M. Pilet : ... je vais le prendre autrement : que les gens qui ont été désignés pour être Vice-Présidents soient compétents, je veux bien l'entendre. Qu'aucune des dames qui ont été élues ne soient pas compétentes pour pouvoir exercer une Vice-Présidence, je ne peux pas le croire. Je pense qu'il y a forcément, parmi les dames élues, des personnes qui ont des compétences et qui auraient pu prétendre avoir une Vice-Présidence, je crois qu'il y a quelque chose de très particulier.

Mme le Maire : il y a aussi le problème de la disponibilité ...

M. Pilet : ... on va rentrer dans tous les clichés ...

Mme le Maire : nous en avons discuté, pas plus tard que cet après-midi ; quand nous regardons l'âge et le sexe des Vice-Présidents, ce sont notamment des hommes âgés, c'est caricatural, cela représente effectivement l'image que l'on a du Sénat, de l'Assemblée Nationale, et avec peu de femmes ; et les femmes jeunes, malheureusement, elles ont d'autres contraintes qui font qu'elles n'ont pas forcément la disponibilité, j'en parle en connaissance de cause : vu la charge de travail que cela représente, je ne peux pas imaginer avoir rempli les fonctions que je remplis aujourd'hui, en travaillant et ayant de jeunes enfants, c'est totalement incompatible ...

M. Pilet : ... on va arrêter sur les clichés ... cela veut dire que l'on est vraiment dans la reproduction sociale ... je ne vais pas entrer dans ce débat ...

Mme le Maire : mais pourtant, ceci explique cela aussi.

M. Pilet : je pense qu'il y a vraiment un travail d'accompagnement, et il est nécessaire, pour l'équilibre de la vie politique, que nous arrivions à cette parité de l'exercice ; là, c'est quand même frappant, c'est caricatural.

Mme le Maire : nous sommes d'accord, c'est pour cela que la réflexion va vraiment sur la nécessité qu'il y ait des femmes Conseillères Déléguées.

M. Pilet : oui, c'est accentuer la caricature parce que c'est ce qu'il se passe souvent : les hommes sont sur les postes importants ... je le souligne parce que vraiment c'est caricatural ...

Autre chose : je voulais avoir une précision sur ce qu'a dit M. Lalanne, à savoir qu'il était le seul Elu de l'Opposition. Est-ce que je peux avoir un éclaircissement ? Est-ce que cela veut dire que sur les 59 délégués qui composent le Conseil Communautaire, les 59 se considèrent dans la Majorité qui gère la Communauté d'Agglomération et donc qui soutiennent M. Mandement ? C'est bien ça qu'il faut comprendre ?

Mme le Maire : je vous laisse vous exprimer sur la notion d'"Opposition" ...

M. Chouard : c'est une caricature aussi... vous nous critiquez sur le fait de raccourcir, de faire des caricatures, mais c'est ce que vous venez de faire, c'est exactement la même chose, c'est une caricature ...

...

M. Lalanne : ... M. Pilet parle de choses que j'ai dites, donc la caricature c'est peut-être moi qui l'ai faite, ce n'est pas lui.

M. Pilet : nous n'avons pas de représentant au Conseil Communautaire, donc nous faisons avec des informations qui sont données ici ...

M. Chouard : ... c'est une séance publique ; mardi soir, il y avait plus de deux cents personnes dans la salle, il y avait tous les Maires, certains membres de l'Opposition des communes, vous aviez l'opportunité...

M. Pilet : ... excusez-moi ...

M. Chouard : M. Pilet, nous vous écoutons beaucoup, laissez-moi au moins finir ma phrase ...

M. Pilet : ... moi, je ne coupe pas ...

M. Chouard : ... vous aviez tout-à-fait la possibilité, M. Pilet, de venir mardi soir sans aucun problème.

M. Pilet : j'étais sur un autre lieu ...

M. Chouard : ... chacun choisit ses priorités ...

M. Pilet : ... je fais avec les éléments qu'on me donne sur l'instance dans laquelle je suis au moment présent, et j'essaye d'écouter les gens et de ne pas leur couper la parole et de répondre après. Donc, j'entends M. Lalanne qui dit "je suis le seul Elu de l'Opposition du Conseil Communautaire". Excusez-moi, mais ça m'interpelle. Donc, je demande des précisions, je ne fais pas de la caricature, je demande une précision sur ce que j'ai entendu, qui semblait ne faire réagir personne, donc je me dis que c'est bien ça, je suis très surpris. Peut-être que c'est une caricature que M. Lalanne a voulu dire, mais peut-être que cela n'en est pas, et là je vais être inquiet.

Mme le Maire : je vous laisse la parole M. Lalanne.

M. Lalanne : oui, je suis le seul Elu de l'"Opposition", Opposition digne de ce nom puisqu'en face il y a une coalition de gens dont les idées sont bien à gauche.

M. Chouard : je suis d'accord, mais quand vous écoutez les propos de Mme Renaud, on ne peut pas dire que Catherine Renaud ait régulièrement des propos très faciles et très aimables vis-à-vis de M. Mandement quand même. M. Couchaux a eu quand même un discours, il n'a pas sa carte au Parti Socialiste, il est sans étiquette, il a eu un discours quand même des fois un petit peu ...

Mme le Maire : ... il a bien annoncé qu'il était de gauche quand même ...

M. Lalanne : c'est ce que j'allais dire ...

M. Chouard : ... oui tout à fait.

M. Pilet : la définition de M. Lalanne est de dire qu'il est le seul Elu "de Droite" ... Après, il y a des composantes qui se retrouvent derrière M. Mandement, avec, ce que l'on pourrait définir ce qu'est la Gauche quand on voit toutes les compositions, mais nous n'allons pas entrer dans ce débat-là, c'est nébuleux. Donc, l'inquiétude que nous avons formulée ici en Conseil Municipal quant à la fusion des trois Communautés était justifiée ; quels que soient les endroits où il y avait des Elus d'Opposition, ils ont tous disparu.

Je veux juste enchaîner encore sur autre chose, sur la notion de démocratie. Il y deux niveaux de démocratie ; j'entends, et j'ose l'espérer, qu'en interne effectivement des règles démocratiques étaient respectées. Moi, j'y mets un autre sens à la démocratie, une démocratie beaucoup plus large. Et là, je vais apporter des critiques sur : 1 : encore une fois la participation citoyenne, comment on associe les habitants, ou les citoyens du territoire à tout ce qu'il s'est passé ; comment, par rapport aux décisions, à toute la réflexion, on fournit des documents publics ou comment les habitants ont accès à des documents publics pour pouvoir se faire un avis et prendre des positions, je fais référence à un Conseil Municipal, l'intérêt d'un Conseil Municipal est qu'il y a un compte-rendu, chacun est libre ou pas d'aller voir les comptes-rendus, de voir les positions qui ont été prises, ce qu'ont dit les groupes d'Opposition, la Majorité, etc, et de se faire une idée. Là, dans tout le processus, il n'y a eu, à ma connaissance, à aucun moment, un retour public, un accès public à des documents ...

Mme le Maire : les procès-verbaux des Conseils Communautaires paraissent sur le site de l'Agglo.

M. Pilet : je n'ai pas vu, y compris à travers les comptes-rendus des Conseils Communautaires, les discussions ... pas clairement ... je vais finir par une question : quelle information au public sera faite sur la nouvelle organisation, sur tout ce qui va découler de ce qui se met en place ?

Mme le Maire : nous pouvons espérer que le service communication de l'Agglo préparera un document qui informe l'ensemble des populations. Pour nous, cela n'occasionne pas de changement majeur puisque les compétences restent les mêmes et les services offerts continueront, à priori, à perdurer auprès de la population, même si nous partons dans une idée d'harmonisation. Il sera notamment important de communiquer auprès de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle car effectivement des choses changeront pour elle ; pour Axe Sud, il y aura peu de différences. Transmettre l'information est effectivement un travail à accomplir afin que les gens aient bien connaissance du territoire auquel ils appartiennent, de ce à quoi sert une Communauté d'Agglomération, car je pense qu'il y a un déficit par rapport à cela, nous nous en rendons-compte ici : nous n'y sommes jamais que depuis deux ans et demi, et il y a sans aucun doute une méconnaissance de ce qu'est la Communauté d'Agglo et de ce qu'elle peut nous apporter.

M. Pilet : dans le procédé d'information, peut-il être envisagé des réunions publiques sur les différents territoires de façon à ce que des échanges puissent également avoir lieu avec les habitants qui le souhaitent ?

Mme le Maire : les gens peuvent très bien venir au Conseil Communautaire. Mais quand nous voyons, M. Pilet, sur les réunions publiques que nous avons faites ici sur des sujets divers et variés, notamment sur l'extinction de la lumière, sur le forum citoyen ... il y avait très peu de monde, alors que nous sommes 12 000 habitants M. Pilet. De même pour les réunions effectuées par le Point Ecoute Jeunes et des Familles sur un

certain nombre de sujets qui, à priori, interpellent les familles à propos d'Internet, les conduites addictives : les gens ne se déplacent pas. Donc, je crois qu'il ne faut pas se bercer d'illusions non plus. Je me rends compte, pour échanger avec les Fonsorbais, qu'ils ne sont pas au courant du tout des sujets que nous avons écrits, réécrits dans le bulletin municipal. Des réunions publiques, nous pouvons en faire, nous pouvons les multiplier, mais c'est sans illusion, me semble-t-il, sur la participation. Nous retrouverons les personnes que nous croisons de façon habituelle vous et nous. Le Conseil Communautaire tourne également sur l'ensemble des communes de l'Agglo, cela aussi c'est une information. Donc, en l'occurrence, il a eu lieu à Muret ; ont été validés les lieux retenus sur les 26 communes de l'Agglo. Donc à nous, dès qu'il aura lieu à Fonsorbes, d'effectuer une large information. Mais pour autant, regardez pour le Conseil Municipal : nous affichons l'information, j'ai fait ajouter sur les panneaux lumineux "séance publique" parce que les gens croient peut-être que c'est un lieu clos et qu'ils n'ont pas le droit de rentrer ; sur 12 000 habitants, voyez

M. Pilet : c'est à nous de toujours impulser, de créer cette dynamique. Si nous n'y sommes pas vigilants, si nous laissons faire à un moment donné, ce sont des espaces de démocratie qui se ferment.

Mme le Maire : nous essayons, nous, de notre côté.

M. Pilet : comme nous portons énormément cette attention, que nous la poussons, je le demande et je le revendique très clairement.

M. Lorrain : nous sommes passés d'une strate de 70 000 à 120 000 habitants. Donc, les indemnités perçues par les Elus augmenteront. Aussi, lorsque les Conseillers Délégués seront nommés, pourrions-nous en connaître le surcoût ?

Mme le Maire : en fait, nous ne prenons pas la totalité de l'enveloppe. Je ne peux pas vous dire les montants aujourd'hui, je peux vous dire les pourcentages. Nous vous donnerons cette information la prochaine fois.

M. Marin : le Président a droit à 145 % de l'indice car la Communauté est passée à plus de 100 000 habitants, il ne prendra que 134 %. Pour les Vice-Présidents, c'est en fonction de la charge de travail qu'ils ont, donc cela varie entre 43,5 % et 66 %. L'ensemble de l'enveloppe est voté et, ensuite, partagé sans dépasser son montant. Donc, le Président et les Vice-Présidents n'ont pas pris la totalité de l'indemnité à laquelle ils pouvaient prétendre de façon à ce que l'ensemble des Conseillers Communautaires puisse percevoir une petite indemnité.

Mme le Maire : qui sera majorée pour les Conseillers Délégués, comme nous avons fonctionné ici : nous n'avons pas pris la totalité de ce à quoi nous avons droit pour que tout le monde puisse en bénéficier.

M. Marin : j'ai regardé cela de près parce que je suis très attaché au fait qu'on ne dépasse pas les montants prévus.

Ligne Linéo 3

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "services techniques-transport" : je vais un peu parler de la ligne Linéo 3. Deux réunions publiques ont eu lieu dernièrement concernant la future ligne de transport en commun Linéo 3, donc le 29 novembre à Tournefeuille et le 13 décembre à Plaisance du Touch. Y ont été abordés les travaux de voirie à venir et les conséquences associées. J'ai assisté à ces deux réunions, dont j'ai rédigé un compte-rendu succinct disponible sur le site Internet de la Mairie, et j'ai également fait ajouter un lien pour télécharger un des deux documents de présentation (ce ne sont pas les mêmes parce qu'il y en avait un pour Plaisance du Touch et un pour Tournefeuille). Ils sont intéressants, je vous invite à aller les voir. Par contre, bien que nous ayons informé la population de la tenue de ces réunions publiques sur le site Internet de la Mairie et sur les différents panneaux lumineux de la commune, je n'ai pas eu le sentiment que celle qui se tenait à Plaisance du Touch ait mobilisé de nombreux Fonsorbais, je vous avoue que je n'en ai reconnu aucun. Pourtant, pour que l'offre de transport sur Fonsorbes s'étoffe, il me semble primordial d'unir nos efforts et de constituer un front commun. Je m'emploie au quotidien à porter au mieux la voix de la commune auprès du SMTC, et je suis bien entendu à la disposition de quiconque souhaiterait s'engager avec moi dans cette démarche. Du coup, je suis consterné de lire certains propos qui m'attribuent visiblement la responsabilité de l'absence de ligne Linéo sur Fonsorbes. S'imaginer un seul instant que le démarrage de la ligne Linéo, dont le tracé et les études sont directement issus du précédent projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), aurait pu se faire immédiatement et à ma seule demande depuis Fonsorbes témoigne, soit d'une très grande naïveté, soit d'une méconnaissance profonde des rouages et des enjeux de ce projet. Je ne désespère pas pour autant qu'un bus Linéo traverse un jour la commune, mais ce n'est certainement pas en nous opposant dans des querelles stériles que nous y parviendrons plus rapidement. Je fais allusion, pour ceux qui ne le savent pas, je ne l'ai pas lu parce que ce n'est pas un site que je consulte, mais on m'a rapporté les propos qui sont sur le site du Front de Gauche dont je vais vous lire la teneur : "les transports, la suite. Linéo 3 c'est parti, mais sans nous les Fonsorbais. Une réunion publique est programmée le 13 décembre à 19 heures à l'espace Monestié de Plaisance du Touch : notre nouvel Adjoint au Maire a-t-il œuvré pour qu'on y

soit rattachés ? Mérite-t-il son nouveau titre et sa nouvelle indemnité fraîchement obtenus lors du dernier Conseil Municipal du 30 novembre ?". Je trouve ça, sincèrement, d'un niveau ... mais alors, j'en suis atterré. Je tenais à te le dire, j'ai de l'estime pour toi, mais alors là, vraiment, je ne comprends pas. Cela sous-entend vraiment que je ne fais rien. Alors, si tu as une attaque précise à faire sur ton site Internet, dit clairement "le nouvel Adjoint n'a pas fait ça", ou "n'a pas fait ça", ou "n'a pas fait ça", ou il n'a pas participé à ça" ou "il a mal fait ça", etc, mais dis les choses clairement. Là, ce que tu sous-entends, c'est tout simplement, à mes yeux, ignoble.

M. Pilet : alors, d'abord, 1 : c'est donner une information sur une réunion publique pour qu'on espère que les habitants de cette commune se mobilisent autour des transports, parce qu'on ne pourra faire avancer les choses que s'il y a une mobilisation des habitants ; et après, ça traduit aussi quelque chose qui n'est pas encore passé, c'est l'augmentation des indemnités des Elus, il y a effectivement beaucoup de gens qui sont ...

M. Chouard : ... le sujet, c'est ce que vous avez écrit sur les transports.

M. Pilet : attendez ... il est intervenu, j'ai écouté, j'ai attendu, donc je réponds, et je réponds à l'explication ... j'entends, il n'y a pas d'attaque ... la volonté c'est ...

...

M. Pilet : ... écoutez-moi bien ; la volonté n'est pas de faire des attaques personnelles, mais de mettre en perspective, nous sommes aussi une organisation politique, je vous le rappelle, entre quelque chose qui naît entre une nécessité et d'appeler les gens à se mobiliser, nous continuerons à le faire autour de l'amélioration de l'offre de transport et nous souhaitons que les habitants arrivent aussi à se prendre en charge parce que nous voyons que c'est chaque fois qu'il y a des mobilisations sur des sujets ...

Mme le Maire : ... mais M. Pilet, je ne peux pas vous laisser dériver de la sorte. En l'occurrence, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est une attaque personnelle indigne qui a été portée contre un Adjoint. Donc, vous ne pouvez pas argumenter en disant "on mobilise les gens à participer à une réunion publique" en écrivant des choses aussi indignes sur un Adjoint, ou un Elu ici quel qu'il soit.

M. Pilet : ... non, non ...

M. Chouard : vous dites que vous mobilisez, mais vous n'y étiez même pas le 13 décembre M. Pilet.

M. Pilet : je ne vais pas me justifier ...

Mme le Maire : ... M. Pilet, nous ne sommes pas sur de la propagande, nous sommes sur des écrits qui sont indignes à l'égard d'un Elu. Donc, soit vous lui présentez vos excuses et vous faites retirer de sur le site du Front de Gauche les propos, soit nous mettons fin au débat. Nous ne sommes pas là pour débattre du bien-fondé de la ligne Linéo, nous sommes là pour nous expliquer sur le fait que vous avez laissé passer ces écrits-là. Donc, soit vous vous excusez, et vous les faites retirer, soit nous terminons et passons à un autre sujet.

M. Pilet : je veux finir l'explication ...

Mme le Maire : non, l'explication nous ne voulons pas l'entendre M. Pilet, c'est terminé. Je vous propose de passer à un autre sujet ...

...

Mme le Maire : non M. Pilet, vous n'avez pas la parole, M. Pilet vous n'avez plus la parole, c'est terminé. Celle qui fait la police de l'assemblée, ici, c'est moi.

Nous n'avons pas fini, il y a d'autres informations supplémentaires.

Dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports

Mme le Maire : je voudrais juste vous informer de la suite des demandes que nous avons formulées pour essayer de récupérer le dispositif de recueil pour les cartes d'identité et les passeports : Mme Micouveau a travaillé pour nous auprès du Ministère : donc elle relance. Elle a eu une réponse également de la Préfecture de la Haute-Garonne qu'elle nous a transmise. Je pense que, manifestement, cela sera extrêmement difficile pour que nous l'obtenions, nous serons simplement sur le fait de pouvoir accompagner les Fonsorbais sur une demande en ligne ...

M. Pilet : à ce sujet, d'autres Elus parlementaires se sont-ils manifestés ou pas ?

Mme le Maire : à part Mme Micouveau, non. Mme Iborra ...

M. Pilet : en dehors de ces deux, y a-t-il eu d'autres Elus ?

Mme le Maire : non. Les autres Elus, Sénateurs de la Haute-Garonne, ne se sont pas manifestés. La seule qui l'a fait, c'est Mme Micouveau.

Construction d'une maison de retraite

Mme le Maire : je voulais finir sur une belle note en ce début d'année. Nous avons été approchés par le groupe Domusvi, créateur de maisons de retraite, notamment "la Joie de Vivre" et "les Rossignols" à Saint-

Lys. Les responsables sont venus nous informer, il y a quelques mois, qu'ils avaient besoin de moderniser la résidence "la Joie de Vivre" parce que cette maison de retraite est ancienne, elle ne répond plus aux normes actuelles. Aussi, plutôt que de rénover un vieux bâtiment, ils préféreraient reconstruire du neuf. Ils nous ont donc demandé si nous avions sur Fonsorbes un terrain disponible pour accueillir une maison de retraite. Je leur ai répondu que la commune possédait des terrains, mais compte-tenu des souhaits formulés, à savoir sur le centre ville, à proximité immédiate de transports en commun, ces terrains ne pouvaient pas les intéresser. Cependant, je leur ai dit que je pouvais éventuellement me rapprocher de propriétaires fonsorbais qui possèdent des terrains situés, soit côté route de Fontenilles, soit le long de la route de Tarbes. J'ai donc contacté les propriétaires en question pour savoir s'ils étaient favorables à ce que je transmette leur numéro de téléphone au groupe Domusvi ; la réponse a été positive et un accord a été passé avec des propriétaires résidant juste avant les Portes du Gers. J'ai reçu hier une lettre d'engagement de la part du groupe Domusvi sur le fait qu'il avait obtenu les autorisations de transfert, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Départemental, de leur EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Saint-Lys sur Fonsorbes. Lors du prochain Conseil Municipal, nous vous proposerons une modification du PLU de façon à pouvoir classer ces terrains, aujourd'hui classés en zone 2AU, en zone 1AU, ou 1A, ou peut-être "MR" pour "Maison de Retraite", afin que ces terrains deviennent constructibles pour la réalisation d'une maison de retraite. Je vous rappelle que j'avais entrepris des démarches auprès du Conseil Départemental et de l'ARS en début de mandat pour leur demander si nous pouvions espérer avoir un équipement de la sorte sur Fonsorbes : la réponse avait été négative dans la mesure où le besoin ne se faisait pas sentir sur notre secteur puisqu'il y avait suffisamment de lits sur Saint-Lys, Villeneuve-Tolosane, Plaisance du Touch. Le choix retenu était de construire des lits sur Toulouse, ou du moins en première couronne. Donc, c'est une très bonne nouvelle que ce transfert-là, pour la commune et pour ses habitants. Voilà, je voulais finir sur une belle note et je crois que c'est une belle note pour ce début d'année.

M. Pilet : peut-être faudrait-il rappeler les vœux de vendredi.

Mme le Maire : oui, les vœux de vendredi, donc demain : les vœux aux "Forces Vives de la commune", nous allons dire ça comme ça (pour notamment les associations), donc 19 h 15 à Cantelauze.

M. Pilet : du coup, je m'excuse par avance, je ne serai pas présent parce que je serai retenu ailleurs, donc merci de m'excuser auprès des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
LALANNE Philippe

